



Syndicat Mixte du SCoT du Carmausin, du Ségala,
du Causse et du Cordais

Echanges autour du diagnostic du SCoT : Réunions publiques

Les lundi et mardi 20 et 21 avril à Blaye les Mines, Valence d'Albigeois et les Cabannes

Avec l'aide des élus, des acteurs institutionnels (DDT, CCI, Chambre d'Agriculture...) et des acteurs « ressources » du territoire (chefs d'entreprises, commerçants, agriculteurs, acteurs sociaux, touristiques, associatifs...), la 1ère phase du SCoT arrive à son terme : Il s'agit de l'élaboration du diagnostic.

Le diagnostic dresse le « portrait » du territoire et met en lumière les enjeux stratégiques qu'il faudra prendre en compte dans le projet.

L'objectif de ces rencontres territoriales était de présenter la démarche SCoT au plus grand nombre, de partager les grandes lignes du diagnostic et les enjeux identifiés et d'échanger avec les participants.

Tous les habitants et tous les acteurs du territoire qui contribuent à son dynamisme et à sa vie économique et sociale étaient conviés à participer à ces rencontres locales.

Au total, ces trois rencontres auront permis de mobiliser près de 80 personnes.

Retrouvez dans cette synthèse des résumés par thématique des principaux échanges :

Equipement numérique :

- Sur la communauté de communes du Cordais et du Causse, la question de la couverture territoriale en haut débit et en téléphonie mobile a été longuement abordée. L'enjeu est important pour le désenclavement de certaines communes, pour l'attractivité résidentielle, économique et commerciale du territoire. La cohérence et la solidarité territoriale est un

enjeu majeur car une mauvaise couverture en téléphone mobile et des insuffisances en termes de débit internet, rendent difficile l'émergence de nouveaux projets. Que peut faire le SCoT en matière de développement de la couverture en réseau de téléphonie mobile ?

→ *Le projet de SCoT a principalement vocation à agir sur le déploiement des réseaux filaires en ciblant (à travers l'armature territoriale qui sera construite en phase PADD) les secteurs du territoire à connecter de façon prioritaire. Le rôle du SCOT consiste également à transcrire localement la stratégie développée par les élus du département à travers le SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique). De manière plus opérationnelle il confiera aux PLU le soin de poser des règles pour l'installation d'équipements (fourreaux fibre optique notamment). Toutefois il aura peu d'impact en ce qui concerne les réseaux de téléphonie mobile. En effet, le déploiement des solutions mobiles 3G et 4G est plus difficile à appréhender du fait du secret des affaires menées par les opérateurs. Cependant cet objectif peut être inscrit dans le SCoT pour afficher une volonté territoriale forte.*

- Le SCoT nécessitant une projection à 20 ans, comment prévoir les progrès technologiques en matière de réseaux ?

→ *Au regard de l'augmentation des besoins, du « poids » croissant des contenus consultables sur Internet ainsi que du nombre grandissant d'appareil connectés (ordinateurs, smartphones, tablettes...), la fibre optique est le seul type de réseau permettant des débits élevés, évolutifs et quasi illimités tout en présentant des garanties de fiabilité et de pérennité. Elle permet en outre de s'affranchir de la contrainte d'affaiblissement du signal lié à la longueur de la ligne du réseau cuivre et pourra permettre via les réseaux FttH (fiber to the home) qui amèneront la fibre jusqu'au domicile de l'utilisateur, de constituer la solution de référence pour le très haut débit*

Economie :

- Le SCoT donne-t-il des orientations (types d'activités économiques à développer, savoir-faire particulier à mettre en valeur...) ?

→ *Ce degré de précision peut être amené dans le SCoT si les élus le souhaitent. Par exemple, l'implantation, la localisation de certaines activités peuvent préférentiellement être ciblée sur une/des zones d'activité du territoire. Concernant les activités à développer, il ne pourra pas s'agir d'obligations mais seulement de préconisations. Car cela recouvre du projet politique, que les élus peuvent décider de rendre réalisable sur le terrain.*

- Le SCoT établit des projections à 20 ans pour le territoire. Comment cela se traduit-il dans le volet du développement économique ?

→ *L'exemple des Zones d'Activité est donné. Le diagnostic qui est mené identifie les leviers : disponibilités foncières, enjeux, projets en cours et à venir... Sur cette base une enveloppe globale de foncier à urbaniser pour l'accueil et le développement des*

entreprises existantes sera déterminée pour l'ensemble du territoire pour les 20 ans à venir.

- Enjeu du télétravail à développer dans le SCoT. Dispose-t-on de chiffres ? Ce phénomène est émergent aujourd'hui mais on doit le replacer dans une perspective à 20 ans.
 - *L'enjeu du télétravail est en effet un sujet important au regard de la forte vocation rurale du territoire et de l'influence de l'agglomération Albigeoise sur ce dernier. C'est un sujet très transversal qui implique des problématiques de déplacement, d'aménagement numérique du territoire, de développement de centres de travail partagé. En termes de données existantes, aucune donnée spécifique n'a pu être recueillie. Pour autant, c'est une question sur laquelle le projet de SCOT pourra se prononcer.*

Commerce :

- En matière commerciale, le Carmausin présente une spécificité : C'est le secteur du Tarn où la population consomme le plus localement.
- A contrario, sur VAL 81, le problème des habitants qui consomment ailleurs que sur leur commune est un véritable enjeu en matière de maintien de l'offre commerciale de proximité.
 - *Nécessité d'être créatifs et volontaires pour ne pas seulement « subir ». D'autres modes de consommation sont possibles.*
 - *Enjeu de la vente à distance*
- Enjeu de complémentarité avec les territoires voisins sur la question de l'armature commerciale : le SCoT du Grand Albigeois est en cours de révision. Le SCoT du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais doit en profiter pour entamer les discussions car ce qui sera décidé sur un territoire aura un impact sur l'autre. Dans le cas du choix des implantations commerciales sur l'Albigeois, l'impact sur les commerces carmausins peut être très fort.

Tourisme :

- Un propriétaire de gîte rural témoigne : son gîte est occupé 3 à 4 mois par an. La proximité avec Albi, Cordes sur Ciel et Carmaux présente de réels atouts attractifs. Toutefois, un gros travail de recherche de partenariat avec d'autres acteurs du tourisme est aujourd'hui nécessaire pour diversifier les séjours et les activités via des propositions de circuits touristiques, un choix étoffé d'activités à pratiquer à proximité. Beaucoup de touristes ont découvert le Tarn qu'ils ne connaissaient pas et certains ont même choisi de s'y installer.
- Le tourisme est pour le territoire une activité économique à part entière. Les gîtes touristiques constituent des « petites énergies positives à valoriser ».
- Un manque de gîtes de groupes pour notamment accueillir les groupes de randonneurs se fait ressentir.
- Le territoire tire profit de la proximité d'Albi et sa cité épiscopale classée à l'Unesco mais Albi a également besoin du territoire pour compléter son offre et fixer la clientèle touristique.

L'offre rurale de la vallée du Tarn notamment complète l'offre d'Albi avec des activités de pleine nature et des hébergements moins chers.

- Importance de la création de circuits et de réseaux qui ne sont pas assez développés. Le territoire manque de lisibilité et de visibilité, le département du Tarn n'est pas connu au niveau touristique.
- Enjeu de reconversion des friches pour l'installation d'hôtels à l'heure où l'offre se concentre sur Albi avec la création actuelle de 3 structures hôtelières.

Activité agricole, Trame Verte et Bleue :

- Soucis de maintien de l'activité agricole suite à l'imposition de nouvelles réglementations telles que le zonage des zones vulnérables dans le cadre de la directive nitrates. La Trame Verte et Bleue du SCoT va-t-elle représenter une nouvelle « contrainte » pour l'activité agricole, notamment sur la gestion des haies ?

→ *La Trame Verte et Bleue du SCoT a pour objectif de protéger les continuités et les circulations biologiques sur un territoire. Son but est de protéger les espèces animales et végétales mais elle permet également de mettre en lumière les enjeux de protection des espaces agricoles. Le mitage urbain qui se fait le long des axes de circulation (exemple en périphérie ouest du pôle carmausin) constitue une menace pour les terres agricoles qui se retrouvent enclavées au milieu des habitations et dont la pérennité est menacée. En ce qui concerne les haies et les modifications possibles par les agriculteurs de leurs parcelles, le degré de détail se jouera à l'échelle du document d'urbanisme local. Il est rappelé par les services de l'Etat que le principe de « compensation » (en cas d'atteinte au cadre naturel d'une parcelle) est souvent de rigueur ? Sur cette question, le SCOT a surtout vocation à protéger la force productive agricole plutôt que de la contraindre.*

Déplacements :

- L'enjeu des déplacements transversaux entre les polarités majeures du territoire est important (entre Cordes et Carmaux et Carmaux et Valence, qui est aujourd'hui difficile à réaliser en raison du manque de ligne de transport en commun). Il a été rappelé qu'au-delà des insuffisances constatées en termes de transports publics, la même conclusion pouvait être tirée au sujet de l'offre en transport scolaire
- Malgré la prédominance de l'utilisation de la voiture particulière sur le territoire, l'enjeu de l'intermodalité est essentielle pour limiter l'impact environnemental des déplacements individuels et pour assurer une vraie complémentarité des différents modes de transport (bus, train...) afin d'anticiper notamment la problématique de l'augmentation du prix de l'énergie fossile.

Urbanisme, logement :

- Alors que l'on constate une chute vertigineuse du nombre de permis de construire sur

l'ensemble des communes et que le budget des ménages aspirant à la construction devient de plus en plus restreint, est-il raisonnable que le SCoT impose de nouvelles contraintes architecturales ?

→ *L'enjeu du SCoT n'est pas de contraindre l'urbanisme mais de réfléchir à de nouvelles formes d'urbanisation plus économes en foncier, davantage en lien avec les cœurs de villes et de villages en déplacements (poste qui pèse lourd sur le budget des ménages) et plus respectueuses du cadre de vie.*

→ *L'urbanisme actuel à un coût direct pour les collectivités (déploiement de réseaux, équipements...) et des coûts « indirects » pour tous : un coût touristique (impact sur le paysage qui constitue pourtant un moteur de l'attractivité touristique du territoire), un coût environnemental, un coût sociétal...*

→ *L'urbanisme ne doit pas être seulement appréhendé d'un point de vue individuel mais d'un point de vue global.*

- Le SCoT s'applique sur les PLU (Plan Locaux d'Urbanisme) mais quid des communes en Carte Communale ou au RNU (Règlement National d'Urbanisme) ?

→ *L'avenir est à la généralisation du PLU Intercommunal dès 2017 (transfert de principe aux intercommunalités de la compétence PLU d'ici le 27 mars 2017 dans la cadre de la loi ALUR).*

- Pour beaucoup de communes rurales du territoire, l'installation des jeunes agriculteurs par le biais d'une construction sur leurs parcelles agricoles est un enjeu récurrent à l'heure où ce type de permis est systématiquement refusé (*par soucis de mitage*) pour rediriger leur projet de construction vers le bourg alors que leur activité professionnelle est sur leur exploitation.
- Autre enjeu récurrent lors de ces rencontres : l'offre foncière. Si les gens qui cherchent un grand terrain à la construction ne sont pas accueillis sur une commune, ils se dirigeront vers une autre. Enjeu d'adaptation de l'offre à la demande et enjeu de « concurrence » entre les potentialités offertes par les documents d'urbanisme des communes.
- Enjeu de l'installation sur le territoire de retraités. Quels besoins en typologie de logements ? Quelle localisation ? Le SCoT doit permettre d'y réfléchir.

Relations avec les SCoT voisins :

- Le diagnostic fait état des relations étroites que le territoire du SCoT entretient avec l'agglomération albigeoise, alors pourquoi un SCoT sans l'Albigeois ?

→ *L'agglomération albigeoise est déjà organisée en SCoT (SCoT voisin du Grand Albigeois). La partie nord du Tarn non couverte par un SCoT avait urgence à s'organiser : à partir du 1er janvier 2017, les communes ne pourront plus ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation si elles ne sont pas couvertes par un Scot applicable (article L. 122-2 du Code de l'urbanisme issues de la loi Solidarité et renouvellement urbain du 13 décembre 2000 et précisées par la loi Grenelle 2 du 10 juillet 2010). Il ne sera pas non plus possible d'obtenir une autorisation pour créer une nouvelle zone*

commerciale. L'objectif est de généraliser les SCoT afin que la planification urbaine soit étendue à un territoire plus vaste que la commune, afin de mieux répondre aux problèmes de protection de l'environnement et de développement économique notamment.

Aujourd'hui le territoire construit son projet, il aura ainsi tout sa place dans le dialogue mené à l'échelle des SCoT du département et à plus large échelle de la région (les voisins aveyronnais et tarn-et-garonnais sont également en train de s'organiser).

Les relations avec les SCoT voisins, communément appelées InterSCoT seront essentielles à la cohérence des actions sur des territoires fortement interdépendants.

Concertation avec la population :

- Comment mobiliser les habitants autour de ce projet ?
→ Mobiliser les habitants sur le sujet du SCoT n'est pas tâche facile tant l'outil est peu connu et l'échelle territoriale est large. Chacun doit œuvrer à communiquer autour du projet. Une lettre Info'SCoT a été proposée. Ce premier numéro permet de prendre connaissance en quelques pages de l'outil SCoT. Ce document peut être annexé aux bulletins communaux et intercommunaux afin de toucher le maximum possible d'habitants.
- Pour interpeller davantage les habitants et les acteurs autour du SCoT des propositions sont faites : aborder les risques à ne pas agir en matière de planification territoriale, vulgariser davantage le discours, insister sur la côté pratique du SCoT qui touche directement à l'urbanisme du territoire donc au quotidien des habitants...
- Sur le Cordais et le Causse, une remarque est faite par une agricultrice sur le choix de l'horaire peu adapté (18H). La prochaine réunion publique sur ce territoire (fin de phase PADD) pourra être proposée à un horaire plus tardif.

Les prochaines étapes du SCoT sont développées dans le document de présentation ci-joint.

Merci à tous pour la richesse de ces débats.

Votre contact pour toute question :

Emmanuelle SUBSOL-LE BORDAYS

Chargée de projet SCoT, 05 63 36 20 18

esubsol@pays-albigeois-bastides.org



Syndicat Mixte du SCoT du Carmausin,
du Ségala, du Causse et du Cordais

2 rue du Gaz

81400 CARMAUX